

Montrouge, le 30 avril 2020

Les clients du Groupe Crédit agricole bénéficieront de l'augmentation du plafond à 50€ pour le paiement par carte sans contact dès le 11 mai

Avec **30 % du parc de cartes bancaires en France**, le Groupe Crédit agricole s'est mis en ordre de marche pour permettre au plus grand nombre de ses clients de bénéficier de cette mesure dès le 11 mai.

Cette modification du plafond sera implémentée parallèlement à la fois sur les **20 millions de cartes du Groupe en France** (Caisses régionales et LCL) et sur les 350 000 terminaux de paiement de ses clients commerçants, que le Groupe accompagnera dans le déploiement de la fonctionnalité sans contact et l'amplification de son usage.

Cette bascule sera réalisée gratuitement et de manière totalement transparente pour les clients, par les équipes de Crédit Agricole Payment Services, filiale du groupe Crédit Agricole dédiée aux paiements.

Par ailleurs, les clients du Groupe peuvent également utiliser gratuitement le paiement sans contact par mobile (**via Paylib, ApplePay* ou SamsungPay***) sans autre plafond que celui de leur carte de paiement.

* Disponible pour les clients LCL en juillet 2020

* Uniquement pour les clients des Caisses régionales

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Olivier Tassain 01 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Nadège Cartei 01 43 23 43 62 nadege.cartai@ca-ps.com